

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

| | |
|---|-----------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 66 704,69 |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 77 755,69 |

Soldes d'exécution

| | |
|--|------------|
| Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : | 255 172,82 |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 172 753,97 |

Restes à réaliser

| | |
|---|------------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 453 716,00 |
| En recettes pour un montant de : | 109 171,15 |

Besoin net de la section d'investissement

| | |
|--|------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 156 076,72 |
|--|------------|

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

| | |
|---|------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 156 076,72 |
|---|------------|

Ligne 002

| | |
|---|-----------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 94 432,94 |
|---|-----------|

Excédent d'investissement = 188 468,13 €